



ÉCOLE
SAINT MARTIN
IMMACULÉE

4, rue Jean-Baptiste Legeay - 44100 Nantes - Tel : 02 40 46 39 98

Protocoles d'Accueil Individualisés – PAI – année scolaire 21/22

Madame, Monsieur,

Votre enfant bénéficiait d'un PAI en 2020/2021 ou vous devez mettre en place un PAI pour cette rentrée :

- Nous vous invitons à consulter sur notre site les documents nécessaires, puis à rapporter à l'école le plus rapidement possible :
 - o Le formulaire PAI complété et signé (accompagné de la fiche liaison en cas d'allergie alimentaire)
 - o Le protocole de soins et la trousse d'urgence
- A réception de ces documents, le service de santé scolaire sera informé par l'école
- Nous vous remercions de bien vouloir informer au plus vite l'enseignant(e) de votre enfant de ce PAI
- Rappel du site : <http://ecole-stmartin-immaculee.fr/>

Quelques précisions :

- Les PAI concernent également les allergies alimentaires
- Ces procédures ne concernant pas les enfants de PS ou MS, suivis par la PMI, sauf pour les allergies alimentaires
- Si votre enfant est en PS ou MS et souffre d'une allergie alimentaire, vous devez suivre la procédure

Vous remerciant par avance pour votre collaboration.

Jean-Luc Bescond

Chef d'établissement.